

RAPPORT Moral du MIRAMAP

AG du 15 Février 2015



L'année 2014 a vu le départ d'Astrid en Janvier et l'arrivée de Marilyn en Avril. Astrid menait depuis presque 4 ans le projet de finances solidaires avec brio et efficacité. Malheureusement faute d'assurance sur les subventions nous ne l'avons pas encore remplacée ; c'est fortement dommage car les attentes sont nombreuses.

Marilyn est arrivée en avril comme coordinatrice. Sa formation d'ingénieur agro, son expérience de 10 ans dans l'animation de réseaux et la conduite de projets de développement local, dont 8 ans passés au carrefour des pays lorrains, sont fort utiles au MIRAMAP. Son entente avec Magali à peine rentrée 6 mois avant Marilyn pour relever le défi d'assurer les assises nationales de la charte à Villarceaux, fait que s'il nous manque toujours des moyens pour aller au bout de nos ambitions, la qualité de ceux qu'on a, pallie beaucoup de trous structurels !

La structuration du mouvement des AMAP s'est faite progressivement. Les réseaux territoriaux se sont fait assez vite reconnaître par les collectivités territoriales, conseils généraux et conseils régionaux. Restait à obtenir une reconnaissance nationale du mouvement, et c'était une des missions du MIRAMAP. Nous n'avons pas obtenu la reconnaissance d'intérêt général : il va falloir travailler sur nos statuts car le jugement nous fournit des pistes intéressantes. Par contre, dès 2013, une subvention sur un fond d'animation CASDAR nous était attribuée par le Ministère de l'Agriculture (MAAF) pour coordonner et animer les projets proposés par les réseaux territoriaux . Ce compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural est alimenté par une taxe sur le chiffre d'affaire des agriculteurs et finance les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles, les instituts techniques, qui consomment l'essentiel du budget et, comme vous le savez, soutiennent, pour la plupart, l'agriculture productiviste que nous combattons.

Le reste du budget CASDAR alimente avec parcimonie les FNCIVAM, l'AFIP, Les ADEAR,....., qui sont par rapport à nous de grosses structures œuvrant depuis longtemps dans le domaine agricole. Depuis quelque temps nous collaborons avec ces structures au sein d'InPACT en particulier (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale). Le mouvement des AMAP vient d'être reconnu par le Ministère de l'Agriculture comme un ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale). Un financement de 65.000 € nous a été attribué pour 2015 par le ministère de l'agriculture pour le Projet de Développement Agricole qui sera détaillé un peu plus tard dans cette réunion.

En 2014, aussi est intervenu un événement majeur que nous n'avions pas prévu : le rapprochement, en fait le rachat, par MIRAMAP, d'Alliance Provence, imposé par la situation financière critique du réseau régional, devenu depuis LadP, les AMAP de Provence, réseau régional du MIRAMAP.

Alliance Provence, était en redressement judiciaire depuis Novembre 2013, avec une très grosse dette, de l'ordre de son budget annuel. La menace d'une liquidation, était suspendue au moindre retard de versement d'une subvention. Payer cette dette même avec un étalement sur dix ans aurait conduit AP à faire chaque année 10 % de recettes de plus que ses dépenses pour régler l'arriéré. Pour une association à but non lucratif, c'est la quadrature du cercle. Nos amis de solidarité paysanne nous ont aidé à concocter ce plan de rachat , accepté par le Tribunal de Grande Instance de Tarascon, qui en effaçant la dette, sauvegarde 4 emplois de salariées, et maintient l'acquis de ce réseau pionnier du mouvement qui va poursuivre ses activités sous le parapluie du MIRAMAP. L'objectif étant bien sûr de récupérer l'autonomie complète du réseau régional dans un délai raisonnable.



Un énorme travail a été accompli par l'équipe de direction d'Alliance Provence pour assainir la situation, déjà pendant la période de redressement judiciaire. Un énorme travail ensuite, entre les équipes de MIRAMAP et celles de LadP pour harmoniser les pratiques entre un réseau créé essentiellement pour assurer une fonction de mutualisation, de représentation et de promotion du mouvement des AMAP au niveau national, et un réseau territorial, chargé à l'instar des autres réseaux des territoires de l'essaimage des AMAP et de l'accompagnement des paysans ou de celui des AMAP quand elles débutent ou sont en difficulté. Il a fallu imaginer un Document Cadre de Fonctionnement (DCF) afin de ne mettre en péril aucune des deux entités au cours de cette année ci et des suivantes.

La bonne surprise dans ce rapprochement imposé, c'est ce qui est arrivé à la marque AMAP. En effet, il faut rappeler que l'une des raisons partagées par tous les réseaux parents, pour la création de MIRAMAP, était de faire porter la responsabilité de la défense de la marque à l'échelle nationale et d'alléger ainsi le fardeau porté jusque là par le réseau régional d'Alliance Provence. Créer MIRAMAP et lui transférer la marque et son antériorité était donc un objectif, confirmé et validé à l'AG de Mars 2014, mais ce ne fut pas un long fleuve tranquille ! Une marque déposée représente une valeur, et pour un juge commissaire, garant des intérêts des créanciers, le transfert de la marque à titre gratuit ou pour 1 € symbolique, n'allait pas forcément de soi. Le rachat global pour 3000€ d'AP par MIRAMAP a permis à notre avocat de simplement signaler par lettre à l'INPI, que suite à ce rachat, le nouveau propriétaire de la marque était MIRAMAP. Reste maintenant à faire ce qu'il faut pour une propriété collective et un règlement d'usage pour toutes les associations portant le nom d'AMAP : encore un gros travail en perspective, mais considérablement simplifié !

Au début de l'année 2014 la nouvelle charte était prête. Elle a été validée et votée à l'AG de Mars 2014 où la question de sa diffusion a fait l'objet d'un atelier pour imaginer les moyens d'une appropriation collective. La charte sous différents formats, la boîte à outils, les mails aux réseaux et AMAP adhérentes ont bien été mis sur le site, envoyés comme prévu ; il y a eu quelques présentations sur les territoires ; ceci dit, le bilan de l'appropriation, si on en juge par la remontée des réponses réseaux à la proposition du chantier n°2 « Poursuivre le développement d'outils pour faire connaître et encourager l'appropriation de la charte des AMAP » est mitigé.

Ceci nous fait toucher du doigt toute la différence entre information et communication. Dans le travail sur la charte, nous avons beaucoup figolé ce qu'on avait à dire ; on a même écrit un document explicatif « Le chemin vers la charte » et nous n'avons pas suffisamment réfléchi collectivement sur la manière dont le message serait reçu, et compris avant d'être réellement partagé. Certes le processus d'élaboration de la charte fut exemplaire dans sa dimension participative mais au total peut être 1500 personnes y ont participé. Si on a 2000 AMAP et probablement plus de 100 000 amapiens on mesure bien le chemin qu'il reste à faire pour que plus de 1,5 % d'entre eux se l'approprient !

L'information ne va que dans un seul sens, la communication suppose un échange, une écoute, une relation. Quelle relation existe-t-il dans notre mouvement entre les réseaux territoriaux, ou même entre les AMAP d'un même territoire ? Ce n'est souvent que la conséquence de relations inter-personnelles, au hasard des positions géographiques ; c'est d'ailleurs comme cela que se sont implantés ces partenariats locaux et solidaires que sont les CSA, AMAP, GASAP, et autres TEKEI. Pourtant cette appropriation spontanée d'un concept généreux, solidaire, écologique entretient malgré les difficultés, notre foi en notre combat pour un changement radical et généralisé sur nos territoires, des modes d'agriculture et d'alimentation.

La construction d'un nouveau pacte social entre le monde paysan et la société, nous tient à cœur, et peu importe que le chemin soit « montant, sablonneux, malaisé » comme écrivait ce bon La Fontaine : personne parmi nous n'a envie de jouer la mouche du coche. Ce pacte a du sens et le mouvement des AMAP avance en expérimentant : c'est dans son ADN. La vision, représentant le futur souhaitable d'une agriculture à taille humaine, proche des bassins de vie, respectueuse des sols, de l'eau, des personnes et des bêtes et d'une alimentation respectueuse des saisons, saine et éthique, nous la partageons ; c'est notre but, notre finalité.

Les valeurs qui sont portées par la charte, nous devons faire encore des efforts de diffusion, de communication pour les partager plus largement et aussi plus profondément ; c'est une question de temps, de moyens, de méthode...mais elles sont le cœur et le ciment de l'action collective.

Il nous faut enfin mettre en concordance nos ambitions et nos moyens. Définir collectivement ce que l'on peut faire concrètement, dans quel ordre et en répartir la charge à tous ceux qui le peuvent dans notre mouvement. Mais sans se fourvoyer : par exemple il est remonté des réseaux qu'un des chantiers prioritaires était la communication vers l'extérieur. Ne pensez vous pas que la communication vers l'intérieur soit encore plus prioritaire ?

La finalité d'un changement radical d'agriculture et d'alimentation c'est le quoi et le pourquoi. Le couple ambitions/ moyens répond aux questions quoi, comment et quand.

Notre ambition aujourd'hui est d'arriver à ce que tous ensemble nous clarifions ces questions existentielles.